SAINT-GEORGES-D'OLÉRON

ARRÊTÉ N° 2026-35-8.3.3
Réglementant le stationnement et la circulation à l'occasion de travaux
Rue Jacqueline Auriol

La maire de la commune de SAINT- GEORGES -D'OLÉRON,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 à L 2213-4 ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu le code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I-8ème-partie signalisation temporaire - approuvée pour l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié) ;
Vu la demande présentée par la société E2V BORDEAUX 45 chemin de Belle Queue 33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC ;
Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité publique justifie pleinement la limitation apportée au libre usage de certaines voies en raison du stationnement d'un camion benne pour des travaux de pose de clôture 158/194 rue Jacqueline Auriol 17190 SAINT-GEORGES-D'OLÉRON ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : du 16 au 27 février 2026, la circulation des véhicules se fera suivant les impératifs du chantier soit par :

- Stationnement interdit dans l'emprise et aux abords des travaux.
- Chaussée réduite au droit de l'intervention.
- Vitesse limitée à 30 Km/h.
- Alternat par feu ou B15/C18.
- Les déchets (palettes, matériaux cassé du chantier, etc..) devront être évacués.

Le passage des véhicules de secours et de services devra être préservé

ARTICLE 2 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'occupant.

ARTICLE 3 : La signalisation sera posée et entretenue par l'entreprise chargée des travaux. Elle sera conforme au manuel du chef de chantier.

ARTICLE 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

ARTICLE 5 :
Ampliations du présent arrêté seront adressées à :

(1) Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Saint-Pierre-d'Oléron
(2) Monsieur le chef du centre de secours de Saint-Pierre-d'Oléron
(3) La police municipale
(4) La société E2V BORDEAUX

Fait à SAINT-GEORGES-D'OLÉRON, le 11 février 2026.

La maire,
Dominique RABELLE

Mairie de St Georges d'Oléron 17190 (Chte Maritime)